



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-19867>

Département(s) de publication : **13, 83, 84**

Annonce n° **24-19867**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Le présent accord-cadre consiste en la surveillance des barrages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Description : Le présent accord-cadre consiste en la surveillance des barrages de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Barrage de Saint Christophe (catégorie B), Barrage du Réaltor (catégorie B), Canal de Marseille (12 biefs classés en catégorie C).

Identifiant de la procédure : a75aec9f-a3b6-4fad-8088-e6ba906f8f73

Identifiant interne : 74240033

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71631460 Services d'inspection des barrages

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE 58 BD Charles Livon

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : L'estimation s'entend sur la durée totale de l'accord cadre. L'accord-cadre est passé pour un montant minimum de 90 000 euros HT et un montant maximum de 400 000 euros HT sur la durée totale de l'accord cadre. L'accord cadre prévoit la mise en place d'une clause d'insertion par l'activité économique, par 300 heures d'insertion ou 4 mois de stage.

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 279,100 EUR

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : SURVEILLANCE DES BARRAGES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Description : Le présent accord-cadre consiste en la surveillance des barrages de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Barrage de Saint Christophe (catégorie B), Barrage du Réaltor (catégorie B), Canal de Marseille (12 biefs classés en catégorie C).

Identifiant interne : 74240033

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71631460 Services d'inspection des barrages

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 279,100 EUR

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : L'accord cadre est passé pour une durée de 5 ans à compter de sa notification, en raison de son objet.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacités financières

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou DC2 transmis en annexe).

Critère :

Type : Autre

Nom : Situation juridique

Description : Une lettre de candidature (sur papier libre, DUME ou DC1 transmis en annexe) comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant). Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, la désignation du mandataire, ainsi que la répartition des prestations. Une déclaration sur l'honneur (sur papier libre, DUME ou DC1 transmis en annexe), pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités professionnelles et techniques

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Documents aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle : Pour l'exercice de ces missions, en référence à la réglementation sur la sécurité des ouvrages hydrauliques (Code de l'Environnement -Article L.211-3 et Articles R214-29 à R214-132, arrêtés ministériels portant agrément d'organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques), les candidats doivent disposer des deux agréments suivants en cours de validité : - « Dignes et barrages - études, diagnostics et suivi des travaux » - « Auscultation - tous les barrages »

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Sous-critère A : Qualité de la note décrivant la procédure à suivre pour réaliser une visite technique approfondie d'un barrage et la méthodologie pour l'élaboration du rapport d'auscultation : 50 % Sous-critère B : Adéquation des moyens humains spécifiquement mis à disposition pour réaliser les visites techniques sur des ouvrages de catégorie B et catégorie C et rédiger les rapports d'auscultation: 50 %

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en HT. Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : FRA

Adresse des documents de marché : <https://marchespublics.ampmetropole.fr>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 25/03/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 8 MONTH

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée

Le paiement en ligne sera utilisé

Informations relatives aux délais de recours : Voir Article 12 du Règlement de la consultation relatif au procédure de recours

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Justification de la durée de l'accord-cadre : 12 biefs (tronçons) du canal de Marseille , représentant 144 km de berges, sont classés en catégorie C selon l'article 17 du décret n°2015-526 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques. La surveillance de ces ouvrages impose une visite technique approfondie tous les 5 ans. Afin de lisser les dépenses pour ce suivi et d'organiser plus facilement ces prestations, une surveillance de 1/5 des biefs sera

organisées tous les ans. Un rapport global d'auscultation devra par ailleurs être adressé au Service de Contrôle des Ouvrages Hydrauliques de la DREAL PACA tous les 5 ans (conformément à leur demande) et doit porter sur les 5 années précédentes et doit porter sur les 5 années précédentes (arrêté préfectoral n°91-2019 C du 12 février 2021 et arrêté préfectoral n°5-2023 PC du 12 janvier 2023) .

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0004

Nom officiel : METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Numéro d'enregistrement : 20005480700363

Adresse postale : 58 BD Charles Livon

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : commandepubliqueentreprises@ampmetropole.fr

Adresse électronique : commandepubliqueentreprises@ampmetropole.fr

Téléphone : 0442628281

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0005

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130005600024

Adresse postale : 31 rue François Leca

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : Tribunal administratif

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : +33 491811387

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 5d988465-6672-4e44-b154-66b7c46fee16 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 16/02/2024 à 14:15

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/02/2024